

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLÉ  
---  
ARRÊTÉ  
Le **Président de Limoges Métropole**  
du 23 décembre 2023

**M** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.521-9 et L.521-10.  
**M** les délibérations n°23-1 et n° 23-2 du conseil communautaire du 8 juillet 2023 concernant l'élection du Président, des Vice-Présidents et des Secrétaires.  
**M** la délibération n°31 du conseil communautaire du 27 juillet 2023 relative au changement de dénomination des secrétaires membres du Bureau et conseillers communautaires délégués.  
**M** la délibération n°31 du Conseil communautaire du 23 novembre 2023 relative aux délégations du Conseil communautaire au Président.

**ARRÊTÉ**  
**ARTICLE 1<sup>er</sup>** L'arrêté n° 202300000 du 23 juillet 2023 est abrogé.  
**ARTICLE 2** **M. Vincent LEONIE, Vice-président** est délégué par le présent arrêté à exercer toutes les fonctions et la responsabilité de Président et, conjointement avec les fonctionnaires dans les domaines suivants :

- Aménagement de l'espace et accessibilité
- Développement économique
- Urbanisme
- Création, gestion, extension et transition des cimetières et sites cinéraires d'intérêt communautaire.
- Création, gestion, extension et transition des crématoriums

**ARTICLE 3** Délégation de signature est donnée à **M. Vincent LEONIE** pour tous les documents et décisions se rapportant aux fonctions indiquées à l'article précédent.

**ARTICLE 4** Le Directeur général des services de Limoges Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole  
Le Président,  
Signé électroniquement le 21/12/2023  
Par Guillaume GUÉZEN

Cet arrêté fera également l'objet d'une notification auprès des personnes intéressées.

Le présent arrêté peut être l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

Recueil des délibérations - Mairie de Limoges  
N° de délibération : 2023\_12\_23\_0000\_24722\_01  
N° de la délibération de l'instance :  
N° de la délibération de l'instance : 24722  
Date : 21/12/2023

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à M. Vincent LEONIE, Vice-Président

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023



**ARR\_SIGN\_24722\_LEONIE.pdf**  
(.pdf, 151,5 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**